

Pour **limiter l'inhalation et le contact cutané** avec les éventuelles **substances chimiques** qui pourraient être présentes dans les conditionnements (cartons, sachets, caisses) ou sur les articles, il faut :

* **Evaluer les risques professionnels** et transcrire les résultats dans le **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)**, le mettre à jour régulièrement.

* **Conseiller les salariés** sur la manière d'ouvrir les conditionnements et de déballer les articles (ex : Déballez dans une zone bien ventilée...).

* **Mettre des gants à disposition** des salariés et privilégier des **vêtements à manches longues** pour limiter les risques liés aux contacts cutanés. **Recommander le port d'un masque** (masque FFP3), à changer après chaque utilisation, lorsque le carton n'a pu être ventilé ou ouvert dans une zone bien ventilée.

* **Informez les salariés des dangers** liés à la présence éventuelle de substances dangereuses et de la **conduite à tenir** en cas d'exposition avérée.

* **Respecter les règles d'hygiène des mains** : **lavage des mains** après **manipulation** des articles, avant de manger, de fumer, ou encore de prendre une pause.

* **Insister sur les règles de propreté des lieux de travail** (réserve, zone de déballage, zone de vente...).

Numéros utiles :

15 = SAMU

18 = Sapeurs-Pompiers

112 = Numéro d'appel d'urgence européen

114 = Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes

0800 59 59 59 = Centre antipoison Lille
(numéro vert gratuit)

Pour toutes informations complémentaires, rapprochez-vous de votre médecin du travail

SIEGE SOCIAL

24, rue Romain Duchateau
59720 LOUVROIL
Tél.: 03 27 53 31 31
Fax: 03 27 53 31 39

E-mail : contact@st-sa.fr

www.sante-travail-sa.fr



Santé au Travail
Sambre-Avesnois

Le risque chimique dans les commerces de détail : textiles, chaussures et maroquinerie.



Dans l'activité de commerce de détail : textiles, chaussures et maroquinerie, des **risques pour la santé** existent, notamment le **risque chimique**.

En effet, on retrouve des **substances chimiques** potentiellement dangereuses pour la santé, intervenant dans les **processus de fabrication, de traitement ou encore de transport** des articles.

Celles-ci se retrouvent sous formes de **gaz, de poussières...** et peuvent provoquer, chez les salariés, des **signes cliniques**.

Les pays de provenance n'ont pas toujours les mêmes réglementations, les mêmes niveaux de traçabilité et de transparence.

Différents signes cliniques peuvent apparaître lors des opérations de **déballage** des conditionnements (cartons / sachets / caisses...), souvent dans des réserves peu ou pas ventilées, tels que :

- ⇒ Perte d'odorat et de goût
- ⇒ Gênes respiratoires, toux, éternuements
- ⇒ Démangeaisons, irritation cutanée, éruption cutanée
- ⇒ Céphalées, vertiges
- ⇒ Nausées, vomissements
- ⇒ ...

Les étapes de la fabrication au déballage des articles

